

Berne, le 19 juin 2020

Communiqué de presse

«7^e révision de l'AI»

Un oui parlementaire clair et net au développement continu de l'assurance-invalidité

Certains opposants à la 7^e révision de l'AI se sont servis de la pandémie du coronavirus pour tenter de faire échouer le projet. Les conséquences de la crise sur les finances de l'AI étant incertaines, l'occasion était rêvée de transformer la révision en plan d'économie. Cependant, au grand soulagement d'AGILE.CH, ces arguments verbeux n'ont pas fait mouche à Bernexpo. Au vote final, la révision a été acceptée par 198 voix sans opposition au Conseil national et à 44 voix contre une au Conseil des États.

Selon les estimations de la Confédération, la 7^e révision de l'AI devrait permettre d'économiser 7 millions de francs d'ici 2030. Malgré cela, les parlementaires grippe-sous n'étaient pas satisfaits. Pour eux, l'AI représente un potentiel d'économies inépuisable, bien que les deux dernières révisions se soient déjà soldées par des coupes aussi drastiques que douloureuses.

Par cette 7^e révision, le Conseil fédéral entend notamment renforcer l'intégration des enfants et des jeunes adultes, de même que des personnes vivant avec une maladie psychique. Le Parlement a débattu intensivement de ce projet à sept reprises durant un an, ce qui représente un nombre considérable d'heures de travail, pour aboutir enfin à d'un projet équilibré. La votation finale aurait dû avoir lieu durant la session de printemps, mais la pandémie de coronavirus a bouleversé l'agenda.

La Loi sur le Parlement ne permet pas de modifier le contenu d'un objet déjà adopté. Une fois toutes les différences éliminées, l'objet doit passer la votation finale. Comme la 7^e révision de l'AI était déjà prête pour la votation finale lors de la session de printemps, il était donc impossible d'y insérer un nouvel article impliquant des économies durant la session d'été. Ainsi, les opposants au projet n'avaient pas d'autre choix que de demander le report de la votation finale ou le rejet du projet, en invoquant la crise du coronavirus. Ces deux options ont été débattues en préambule de la votation finale, mais rejetées par toutes les fractions. Le développement continu de l'AI a donc été adopté par 198 voix sans aucune opposition. Au Conseil des États, le projet a été approuvé par 44 voix contre une. Les personnes qui dépendent de prestations de l'AI peuvent donc se préparer aux modifications pour 2022. Il y a suffisamment d'incertitudes en ces temps de crise ! AGILE.CH est soulagée que ce projet qui respecte la neutralité des coûts ait été si clairement approuvé par le Parlement. Aurait-il enfin compris que le potentiel d'assainissement de l'AI est épuisé ?

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.